

SYNTHESE
EVALUATION STRATÉGIQUE DE
L'AGENDA 21



2015

SOMMAIRE

I. Energie	4
<i>Action n°16 : Envisager un cofinancement des subventions « énergies renouvelables »</i>	4
<i>Action n°18 : Réduire les dépenses énergétiques de l'ensemble des bâtiments communaux</i>	4
II. Eco-responsabilité	6
<i>Action n° 52 : Inclure dans les marchés publics des critères environnementaux et sociaux</i>	6
<i>Action n°55 : Faire adhérer les agents à la démarche pour la rédaction d'une charte et des formations de sensibilisation</i>	6
<i>Action n°56 : Faire évoluer la charte après un premier retour d'expérience</i>	6
III. Vie associative	8
<i>Action 58 : Développer et valoriser les projets associatifs et les associations « durables »</i>	8
<i>Action 59 : Intégrer le développement durable dans les politiques associatives</i>	8
IV. Solidarité	10
<i>Action 64 : Favoriser la mixité sociale dans les choix d'opération d'aménagement</i>	10
<i>Action 68 : Dresser un diagnostic d'analyse des besoins sociaux (ABS)</i>	11
V. Education au développement durable	12
<i>Actions 75 et 75 bis : Eduquer à l'environnement pendant le temps scolaire et périscolaire</i>	12
VI. Communication sur le développement durable auprès du public	14
<i>Action 80 : Communiquer régulièrement sur le développement durable</i>	14
VII. La réponse aux 3 questions évaluatives	16
VIII. Regard synthétique du cabinet ARGOS	18

Dix ans après le lancement de l'Agenda 21, la Ville de Dardilly a décidé d'en réaliser une évaluation stratégique à partir de l'analyse de 12 actions inscrites dans 4 de ses enjeux : lutter contre l'effet de serre, adopter un comportement responsable, favoriser la cohésion sociale, éduquer au développement durable. L'objectif général était d'évaluer la maturation des actions pour aller vers une 2^{ème} génération d'Agenda 21 dans le cadre d'une démarche participative. Il s'agissait de vérifier comment et en quoi les actions mises en œuvre ont concouru aux objectifs stratégiques poursuivis par la collectivité et de pointer des leviers de progrès. Elle devait in fine contribuer à alimenter un plan d'actions par délégation municipale et ainsi alimenter les axes stratégiques du plan de mandat 2014-2020.



Cette évaluation visait à répondre à trois questions évaluatives :

- 1. En quoi l'Agenda 21 a permis de maîtriser les dépenses énergétiques et de se rapprocher des objectifs du 3 x 20 % ?*
- 2. En quoi l'Agenda 21 et ses actions ont permis aux habitants de se familiariser avec les principes du développement durable (public cible : enfance, habitants, associations) ?*
- 3. En quoi l'Agenda 21 a permis une meilleure prise en compte du développement durable dans l'action des services municipaux ?*

Ce document présente d'une part, la synthèse de l'évaluation réalisée selon 6 thématiques, d'autre part, des réponses aux 3 questions posées et enfin un point de vue stratégique sur la conduite de la politique DD de la Ville.

I. ENERGIE

Action n°16 : Envisager un cofinancement des subventions « énergies renouvelables »

Points forts 	Points d'amélioration 
<ul style="list-style-type: none"> • Un dispositif relativement innovant et unique (jusqu'à présent) au sein du Grand Lyon • Un dispositif facile d'accès : les aides sont allouées à tous les dardillois, quel que soit leur niveau de revenus, facilité administrative • Les aides ont été incitatives • Les crédits ont tous été consommés en 2014 et 2015 	<ul style="list-style-type: none"> • Les crédits n'ont pas tous été consommés sur les années 2007 à 2013 • Le choix du bouquet de travaux a évolué en fonction des priorités identifiées par les élus et l'ALE, mais pas forcément au regard des attentes des habitants • Manque de suivi-évaluation pour mesurer l'effet levier, la satisfaction des bénéficiaires et les impacts (consommation d'énergie, émissions de GES...) • Un manque de communication autour de ce dispositif

Quatre préconisations ont été formulées pour cette action mais aucune n'est jugée comme prioritaire.

Les suites données à l'action dépendront du dispositif mis en place au niveau de la Métropole de Lyon.



1/ Le bouquet de travaux et les contributions d'attribution sont à définir au regard de ce que met en place la métropole.



2/ Il y a un travail à venir concernant la communication auprès des publics.

3/ Etre le relais de la communication de l'ALE auprès des particuliers.

4/ Définir un objectif quantitatif (enveloppe financière) inscrit dans le cadre de l'A21.

Action n°18 : Réduire les dépenses énergétiques de l'ensemble des bâtiments communaux

Points forts 	Points d'amélioration 
<ul style="list-style-type: none"> • Des matériaux durables et de qualité sont systématiquement utilisés • On constate l'effet des travaux entrepris sur les consommations d'énergie • Une partie des agents de la mairie de Dardilly sont sensibles à la question de la maîtrise de l'énergie • Dardilly a atteint les objectifs du 3x20% imposés par l'Union Européennes (rappel : pour 2020, les objectifs « 3 X 20 % » du paquet « Énergie Climat » de l'Union Européenne visent à : <ol style="list-style-type: none"> 1. réduire de 20% les émissions de Gaz à Effet de Serres ; 2. améliorer de 20% l'efficacité énergétique par 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de suivi-évaluation pour mesurer le retour sur investissement, la satisfaction des usagers, la prise en compte de l'usage et du bien-être des usagers, les impacts (consommation d'énergie, émissions de GES...) • Les gestionnaires mais n'ont pas « la main » pour intervenir seuls et ne sont donc pas en capacité de réagir rapidement • Un fort besoin de responsabilisation des directeurs de services et responsables de sites sur la question de la maîtrise de l'énergie, pour pouvoir agir sur les usages de leurs agents et des utilisateurs de l'équipement • Un fort manque d'intérêt et d'implication des usagers en matière de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics • L'action n'a pas suffi à maîtriser les dépenses d'énergie qui

Points forts 	Points d'amélioration 
3. la réduction des consommations ; porter à 20% la part des Energies Renouvelables dans la consommation d'énergie ¹ .)	ont augmenté sur la période 2008-2013 (du fait de nombreux facteurs externes : hausse des prix de l'énergie, des taxes,...)

Les préconisations retenues comme prioritaires :



- Installer un échange régulier avec les utilisateurs [gestionnaires (services), présidents d'associations (extérieurs), personnel travaillant dans les bâtiments] pour « mettre à jour » leurs modalités d'usage (au moment de la préparation budgétaire).
- Nécessité d'avoir autorité/mandat pour cadrer les usages des bâtiments
- Nécessité de responsabilisation des dirigeants de services utilisateurs.
- Réaliser un véritable travail de sensibilisation sur l'impact des usages individuels sur les économies d'énergies et le DD.
- Réaliser un état des lieux sur les modalités d'usage actuelles.
- Mettre en place une stratégie à l'échelle de la municipalité pour responsabiliser les usagers, les responsables d'équipements, les directeurs de services (ex : chargé de mission DD).

¹ Concernant les énergies renouvelables, le taux de couverture d'énergie renouvelable de Dardilly au 1^{er} novembre 2015 est de 20,4% avec la répartition suivante :

- Photovoltaïque = 21 686 kWh pour l'année 2014
- Chaufferie granulés bois = 356 850 kWh (consommation Grégoire 1, 2, accueil enfance et restaurant sur 2014 + estimation Grégoire 3 & 4 après travaux de réhabilitation)
- Electricité achetée à EDF issus de la filière « verte » = 342 004 kWh (consommation 2014 des sites suivants : Mairie + Aqueduc + GS Grégoire + Restaurant Scolaire + CTM)

II. ECO-RESPONSABILITÉ

Action n° 52 : Inclure dans les marchés publics des critères environnementaux et sociaux



<i>Points forts</i> 	<i>Points d'amélioration</i> 
<ul style="list-style-type: none"> • Certains services (espaces verts, services techniques notamment) ont une stratégie d'achats orientée clairement vers le DD • Un grand nombre d'agents ont une attention particulière au DD en particulier sur les achats du « quotidien » 	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure intégration de l'approche DD dans les achats et les marchés (environnement, social, économique) • Le renforcement des compétences en DD (veille, échanges de pratiques, transfert notamment vers les nouveaux agents,...)

Les préconisations retenues comme prioritaires :

- Fixer des objectifs de marchés DD pour chaque service
- Mettre en œuvre une veille active (sourcing)
- Mettre en œuvre une formation-action inter-services pour faciliter la mise en œuvre des démarches DD dans les achats et marchés
- Faire systématiquement une analyse du besoin en prenant en compte le DD (environnement et social)
- Communiquer sur les résultats produits
- Mettre en place un tableau de bord des achats et marchés DD

Action n°55 : Faire adhérer les agents à la démarche pour la rédaction d'une charte et des formations de sensibilisation

Action n°56 : Faire évoluer la charte après un premier retour d'expérience

<i>Points forts</i> 	<i>Points d'amélioration</i> 
<ul style="list-style-type: none"> • Les agents affichent un engagement en matière de DD dans leurs pratiques professionnelles ; ils appartiennent à une collectivité engagée • Initiatives nombreuses portées par les services et aussi les agents individuellement • Des résultats en matière de consommation énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement du rôle du correspondant DD (conseil, informateur, formateur,...) • Un meilleur suivi des résultats sur certaines consommations (déchets, papier, entretien, carburants) afin d'adapter régulièrement les actions et de mieux communiquer • Le renforcement des compétences en DD (veille, échanges de pratiques, transfert notamment vers les nouveaux agents,...) • La mise au point d'une stratégie de la Ville en matière de communication avec les habitants

Les préconisations retenues comme prioritaires sur le rôle des correspondants :

- Elargir le spectre d'intervention des correspondants (formation, conseil, initiateur de projet, suivi de la mise en œuvre du DD dans les marchés)
- Mettre en place une veille active sur le développement durable notamment en relation avec les marchés (sourcing)



- Faire des correspondants des initiateurs / responsables de projets DD
- Organiser une réunion annuelle d'accueil des nouveaux arrivants sur le DD

Les préconisations retenues comme prioritaires sur les pratiques de consommation :

- Mettre en place un système de suivi simple des consommations (quelques indicateurs) partagé régulièrement avec les correspondants
- Mettre en place un « schéma » global de dématérialisation interne (quoi ? Jusqu'où aller au regard des effets prévisionnels en termes de DD) afin d'avoir une vision globale de ce qui est souhaitable et faisable
- Rendre obligatoire certaines pratiques (ex. impressions recto-verso, achat de produits d'entretien,..)

III. VIE ASSOCIATIVE



Action 58 : Développer et valoriser les projets associatifs et les associations « durables »

<i>Points forts</i> 	<i>Points d'amélioration</i> 
<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique associative sur la commune • Les bonnes pratiques de développement durable diffusent petit à petit au sein des associations en particulier grâce aux incitations de la Ville • Des dirigeants associatifs plutôt convaincus mais qui ont du mal à diffuser le message et à faire développer 	<ul style="list-style-type: none"> • Le besoin de dépasser les actions « symboliques » : tri lors des manifestations, utilisation de matériels réutilisables (ex. gobelets,...) • La valorisation des « bonnes pratiques » est à amplifier afin de mieux les diffuser • La mutualisation inter-associative est à développer, les associations restant plutôt centrées sur leurs activités respectives

Les préconisations retenues comme prioritaires pour le renforcement de la mixité sociale et du lien social :

- Mise en place d'une action type « Jokers d'As » : réseau de personnes ressources (principe : un « coup de main ponctuel sans engagement sur le long terme »)
- Organisation de soirées de partage de pratiques musicales, culturelles, de talents,
- Organisation de jeux inter-quartiers, repas multi-culturels

Action 59 : Intégrer le développement durable dans les politiques associatives

<i>Points forts</i> 	<i>Points d'amélioration</i> 
<ul style="list-style-type: none"> • Des actions structurantes mises en œuvre par la Ville : Pass' Sport Culture, l'Orchestre à l'école, mises à disposition de matériel DD... • Une politique de tarification permettant l'accès en particulier à l'offre culturelle • Des outils innovants et incitatifs malgré des résultats produits mitigés : ex. appel à projet DD aux associations sportives, critère d'obtention de la subvention lié à l'organisation de manifestations ouvertes pour renforcer le lien social,... 	<ul style="list-style-type: none"> • Les outils (ex. charte, conventions,...) sont utiles à la lisibilité de la politique mais devraient aussi viser à améliorer sa visibilité • Des dispositifs et des outils pertinents mais dont l'utilité est à améliorer pour dépasser leur dimension « symbolique » • L'amplification du développement de la mixité et du lien social dans les activités par une politique tarifaire encore plus incitative • L'accès au sport et à la culture pourrait être renforcé par une politique « hors les murs »

Les préconisations retenues comme prioritaires pour faciliter l'accès au sport et à la culture :

- Etude de l'évolution de la politique tarifaire (prise en compte du quotient familial via le Pass' Sport Culture ?)
- Mise en place d'actions de découverte sportive (par le biais du scolaire ou du périscolaire)

- Intégration de disciplines moins classiques à l'école de musique et ne nécessitant pas un « bagage familial » spécifique
- Délocalisation dans les quartiers des activités culturelles et sportives

Les préconisations retenues comme prioritaires pour le soutien des pratiques DD des associations :



- A l'occasion de la journée des associations, valorisation des pratiques DD des associations
- Amélioration de l'usage du matériel mis à disposition ; ex : conteneurs de tri du verre, édition de documents de communication pour les associations...
- Incitation aux groupements d'achats inter-associations : soutien des achats « durables » des associations : ex financer le matériel pour diminuer les déchets (verres réutilisables ou recyclables, etc.)

Les préconisations retenues comme prioritaires pour inciter aux changements de pratiques de la part des associations :

- Organisation du partage et de la mutualisation entre les associations :
 - ≥ Partage de compétences inter-associations : le système d'Echange Local appliqué aux associations,
 - ≥ Création d'une plateforme de partage de matériel : au niveau local et intercommunal
- Généralisation d'une charte de la vie associative, affichée dans les équipements

IV. SOLIDARITÉ

Action 64 : Favoriser la mixité sociale dans les choix d'opération d'aménagement

<i>Points forts</i> 	<i>Points d'amélioration</i> 
<ul style="list-style-type: none"> • Des dispositifs pour permettre d'augmenter progressivement la part de logement social sur la commune • Des résistances importantes à la construction en général et au logement social en particulier de la part des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures complémentaires sont nécessaires pour tendre vers 25% de logement social • Besoin d'avoir une vision prospective des besoins de logement notamment en intégrant mieux la notion de parcours résidentiel tout au long de la vie • Une réflexion sur de nouvelles formes d'habitat et de logements est à conduire afin de développer la mixité sociale • L'amélioration de la communication entre les partenaires est indispensable à la mise en œuvre de projets de construction adaptés aux besoins, avec des objectifs partagés et facilitant une bonne gestion patrimoniale ultérieure

Les préconisations retenues comme prioritaires pour mieux faire en partenariat :

- Organiser des rencontres habitants/bailleurs tous les 2 ans pour parler de l'habitat, des travaux réalisés
- Organiser des rencontres annuelles entre les services de l'urbanisme, du social, les bailleurs pour échanger sur les situations actuelles, identifier les projets à venir, trouver des solutions en commun.

Les préconisations retenues comme prioritaires pour mieux connaître les besoins en logement :



- Développer les échanges et le partage de l'information avec les bailleurs sociaux
- Développer les échanges entre bailleurs et habitants pour améliorer la conception ou mieux connaître les besoins et les attentes
- Améliorer la remontée d'informations de la part des bailleurs sur les demandes pour une meilleure connaissance des besoins
- Rendre plus exploitables les informations détenues par le CCAS sur la demande de logement afin de les utiliser à des fins prospectives

Les préconisations retenues comme prioritaires pour communiquer différemment sur le logement social :

- Bâtir un plan de communication inscrit dans la durée avec des outils différents (visite, jeux, etc.) selon les objectifs et les cibles
- Communiquer sur ce qu'est un logement « social » ; où à Dardilly, pour qui ? comment ça marche (conférences, articles de presse, ..)
- Faire découvrir aux Dardillois le patrimoine de logements y compris sociaux :
 - ≥ « les journées du logement à Dardilly »

- ≥ organiser des visites « publiques » de logements sociaux à l'occasion d'une réalisation, d'une réhabilitation

Action 68 : Dresser un diagnostic d'analyse des besoins sociaux (ABS)

<i>Points forts</i> 	<i>Points d'amélioration</i> 
<ul style="list-style-type: none"> • Une coordination des intervenants sociaux qui fait son chemin petit à petit en s'ouvrant sur des thématiques nouvelles • De nombreux services (portage, bavard'Age, navette marché, etc.) favorisent le maintien des personnes âgées au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> • L'amplification de l'élargissement du rôle du CCAS : au-delà de l'aide sociale vers le développement social afin de toucher un public diversifié • La co-construction de projets entre acteurs sociaux pilotés par le CCAS permettra de renforcer la cohérence des interventions et de faire évoluer l'image du CCAS • Le besoin de construire le futur équipement social de la commune de manière ouverte afin d'en faire un lieu non « stigmatisé » pour permettre de toucher des publics aux profils variés

Les préconisations retenues comme prioritaires pour mieux impliquer les habitants dans les projets facilitant le lien social et la mixité :

- Faire de la Maison des solidarités un équipement ouvert à tous les Dardillois de la conception de l'équipement à sa gestion
- Communiquer positivement sur ce que sont les politiques sociales à Dardilly : plaquette, site web, expos, visites...
- Impulser la création d'une structure de portage de jardins partagés
- Faire de la mise en place du Système d'Echange Local (SEL) une occasion d'implication citoyenne en évitant un portage trop fort par les services municipaux

V. EDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Actions 75 et 75 bis : Eduquer à l'environnement pendant le temps scolaire et périscolaire

Dardilly fait figure de collectivité relativement exemplaire en matière d'éducation au DD. Beaucoup d'actions sont menées et ont pour originalité de s'inscrire dans une **démarche de co-construction** entre les différents partenaires, avec une recherche d'adaptation des projets aux réalités et spécificités locales. Les actions **contribuent réellement à sensibiliser les enfants**, mais aussi les adultes, au DD. Les élèves sont réceptifs, intéressés, motivés et participatifs, grâce à des modes d'animation qui favorisent l'apprentissage par le jeu, la découverte, la créativité. La coordination et le pilotage du PEDD par une personne dédiée représente un réel atout pour la réussite de la démarche.

Des ajustements restent néanmoins à faire :

- en termes **de contenu** (thématiques et sujets abordés) et **d'associations sollicitées** (un nombre limité d'associations sont sollicitées parmi les 30 partenaires conventionnés par le Grand Lyon pour accompagner les projets éducatifs)
- au niveau de **l'échange d'informations/de la communication** entre les acteurs/partenaires/bénéficiaires des actions menées
- au niveau de **l'implication des différents acteurs**, y compris au niveau du pilotage (notamment le rôle et l'implication que peuvent avoir les familles et les enfants)
- pour le **renforcement de certains partenariats** (par exemple entre la mairie de Dardilly et le Grand Lyon)
- concernant **le suivi-évaluation du PEDD**, notamment pour mesurer la pérennité des actions d'EDD, leurs impacts sur l'évolution des comportements
- des **passerelles sont à créer entre les temps scolaires et périscolaires**. Il n'y a actuellement pas de projets DD menés dans le cadre des TAP.
- sur la **formation donnée aux enseignants** en matière de DD et EDD
- en termes de **valorisation des projets en dehors de la sphère scolaire** (comment parle-t-on à tous les dardillois de ce que la mairie propose dans le cadre de son PEDD ?)
- au niveau des **liens à faire entre projets pédagogiques menés et impact direct sur la vie quotidienne** (ex : actions sur le tri des déchets = comment les enfants se comportent-ils en dehors de l'école sur cette question ?.. actions sur les économies d'énergie = l'enfant éteint-il plus facilement la lumière chez lui, à l'école, après cette sensibilisation ? etc...)

Les préconisations retenues comme prioritaires :

- Créer une plateforme de ressources intercommunales (permettant notamment une meilleure utilisation des 10 livrets ressources édités et mis en ligne par le Grand Lyon)
- Créer un livret de ressources au niveau communal (intervenants potentiels (exemple : techniciens de la Ville) ; lieux intéressants à visiter, etc)
- Diversifier les interventions des associations afin d'éviter un essoufflement de la démarche EDD (cela passe par une meilleure connaissance des associations intervenantes sur le territoire = une participation plus régulière de la Ville aux réunions bilans/partenaires du Grand Lyon afin de rencontrer les associations)
- Inciter les écoles à s'inscrire dans la démarche de labellisation nationale en 2016 (Label E3D : Ecole en démarche globale de développement durable)

- Veiller à l'intégration du DD lors de la conception des nouveaux Projets d'école des écoles primaires de Dardilly en 2016
- Prévoir des temps de concertation en amont des animations avec les animateurs et les enseignants afin de bien identifier les besoins et motivations de chacun
- Impulser un projet sur l'école Grégoire (type Défi Energie) visant à la diminution des consommations de ressources via des éco-gestes (lien entre usages et technique)
- Créer une fiche « évaluation » pour chaque projet mené (s'appuyer sur la fiche d'évaluation annexée au dossier unique qui pourra éventuellement être adaptée).
- Mettre en place les actions de valorisation interactives (exemples : Forum de restitution, marché des connaissances, expositions)
- Mener une réflexion stratégique sur les actions citoyennes à mettre en place dans le cadre du PEDD

VI. COMMUNICATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AUPRÈS DU PUBLIC

Action 80 : Communiquer régulièrement sur le développement durable

La mairie de Dardilly a développé une communication sur le DD, interne et externe, qui s'appuie sur de nombreux supports : le Multiple (Bulletin Municipal), les comités de proximité, des panneaux pédagogiques, des événements (Fête de la propreté, Quinzaine du DD...), un site internet (en cours de refonte), des réunions publiques, des affiches, etc... Cette communication touche des publics diversifiés, à la fois externes et internes.

Ainsi, la mairie est un vecteur important de diffusion d'information sur le DD pour les agents, comme en témoignent les résultats du questionnaire à destination des agents.

Néanmoins, il existe d'importantes marges de progrès, portant (en externe et en interne) sur :

- **Le contenu de la communication DD**

Il n'existe pas aujourd'hui de stratégie de communication autour du DD, et pour cause... Pour la grande majorité des personnes interrogées et entendues au sein du GTP ou des entretiens individuels menés, la communication DD ne pourra être structurée qu'à partir du moment où une réelle stratégie en matière de développement durable sera mise en place au sein de la mairie : *« la communication est le reflet de ce que fait la Ville en matière de DD : un saupoudrage d'actions éparses »*.

Cela ne permet pas :

- de mettre en place une communication qui ait « du sens » et « une certaine continuité et cohérence » au regard des actions mises en place. Par exemple : relier l'actualité des politiques de DD menées au niveau national et international et l'actualité des politiques et actions DD menées au niveau de la Ville,
- d'aborder des sujets clefs au regard des objectifs de DD poursuivis (puisque'il n'y a pas de vision précise et claire des objectifs DD poursuivis ...). Par exemple, la communication porte essentiellement sur le volet environnemental et se consacre peu aux autres piliers du DD (pilier social et pilier économique). De plus, ce sont souvent des éléments anecdotiques qui sont mis en avant (*« on rentre souvent par le petit bout de la lorgnette, on s'attaque souvent à du détail »*), et certaines actions dont l'impact est réellement significatif sont oubliées (ex : il n'y a pas eu de communication autour de l'audit énergétique des bâtiments communaux, alors que la mairie consacre un budget important à la question de la maîtrise de l'énergie).

Une stratégie DD identifiée et définie en amont permettrait de cibler les sujets à mettre en lumière et à valoriser. Ainsi, en fonction des objectifs poursuivis, certains acteurs du territoire, aujourd'hui souvent oubliés et pourtant réels vecteurs de progrès sur les questions de DD (citoyens, entreprises, associations notamment), pourraient voir leurs actions relayées, soutenues et valorisées par une communication porteuse de sens et de retours d'expériences positives pour le territoire.

- **Les cibles**

La cible principale concerne tous les Dardillois. Il existe cependant des cibles secondaires et des relais d'opinions pour lesquels il semble nécessaire d'ajuster les dispositifs de communication. A l'heure actuelle, l'information atteint certains relais d'actions ou d'opinions (directeurs d'école, enfants...), mais pas d'autres (ou partiellement) : chefs d'entreprise, réseaux d'entreprise, comités de proximité...

- **La forme, le ton, les supports de communication**

Le constat est fait d'un manque d'intérêt de la part des Dardillois envers la thématique du développement durable. La question se pose ainsi de savoir comment mettre en place des vecteurs de communication susceptibles de pouvoir éveiller leur intérêt. Une réflexion est à mener sur la manière d'adapter les modes de faire (forme, ton, vecteurs de communication) aux préoccupations et au mode de vie des acteurs du territoire. Comment proposer des modes d'échanges, d'information qui permettent de faire participer et de mobiliser le plus grand nombre ?...

- **La collecte et le suivi des informations**

On note un manque de dialogue, d'échanges, d'informations et de travail en transversalité entre certains services et le service communication. Aussi, de nombreuses actions DD ne sont pas portées à la connaissance du Service Communication (ex : manque d'éléments pour communiquer sur le PEDD, l'audit énergétique des bâtiments, les choix fait en terme d'urbanisme...).

Par ailleurs, il n'existe pas de véritable système de suivi-évaluation des actions DD menées par la mairie et les acteurs du territoire. Cela ne permet pas :

- de mesurer l'impact des actions menées (et donc de communiquer sur ces impacts, pourtant essentiels à mettre en lumière pour que la communication ait un effet motivant sur les récepteurs),
- le nombre de personnes touchées et le profil sociologique du public touché par la communication DD,
- l'intérêt éprouvé par le public envers la communication DD mise en place par la mairie,
- l'impact de cette communication DD sur les comportements, etc.

Les préconisations retenues comme prioritaires :

- Des articles plus « consistants, percutants », par thème ce qui suppose d'avoir des données sur lesquelles communiquer et une vision claire des priorités portées par la Ville et par les habitants,
- Identifier les sujets récurrents qui intéressent les habitants (ex : tri des poubelles, taille des haies, récupération des eaux,
- Identifier les cibles pertinentes et spécifiques auprès desquelles communiquer (présidents d'associations, présidents de conseils syndicaux, personnes référentes au sein des entreprises, agriculteurs (mise à jour nécessaire)),
- Définir des objectifs quantitatifs et qualitatifs et des indicateurs de résultats en amont des projets menés pour pouvoir communiquer dessus ensuite.

VII. LA RÉPONSE AUX 3 QUESTIONS ÉVALUATIVES

Trois questions transversales ont structuré l'évaluation de l'Agenda 21 de la Ville de Dardilly. Toutes les actions rentrant dans le périmètre d'évaluation ont été analysées pour permettre d'y répondre. Nous présentons ci-dessous à la fois des éléments de réponse à ces questions et les marges de progrès pouvant orienter les actions à conduire à l'avenir.

1. En quoi l'Agenda 21 a permis de maîtriser les dépenses énergétiques et de se rapprocher des objectifs du 3 x 20 % ?

Entre 2008 et 2014, la Ville de Dardilly a atteint les objectifs fixés, chiffres à l'appui :

- **Réduction de 23,8% des émissions de GES**
- **Réduction de 24% des consommations énergétiques**
- **Augmentation de 20,4% de la part des EnR**

Pour autant, l'atteinte de ces objectifs par la collectivité ne peut se suffire à elle-même. Il s'agit donc de progresser encore sur la question de la maîtrise des consommations et des dépenses énergétiques et en particulier en ayant une approche plus orientée territoire. A ce niveau, les marges de progression sont à la fois importantes et difficiles à atteindre. Pour cela, plusieurs pistes sont à approfondir :

- Associer les habitants et les acteurs socio-professionnels du territoire à s'engager dans la démarche (en s'appuyant sur des dispositifs nationaux et intercommunaux),
- Améliorer les usages et leurs prises en compte par les habitants et usagers,
- S'appuyer sur une communication efficiente à destination des agents, des usagers mais aussi des habitants,
- Au niveau de la collectivité elle-même, optimiser les coûts relatifs à l'énergie.

2. En quoi l'Agenda 21 et ses actions ont permis aux habitants de se familiariser avec les principes du développement durable (public cible : enfance, habitants, associations) ?

Plusieurs enseignements et marges de progression ont été identifiés pour amplifier la prise en compte du développement durable par le plus grand nombre d'acteurs possibles. On citera notamment :

- **Une sensibilisation performante pour les plus jeunes... à renforcer et à structurer pour éviter un essoufflement des actions d'éducation :**
 - S'appuyer sur les ressources existantes (local, Métropole de Lyon, Education nationale),
 - Impliquer les jeunes dans le processus (quels impacts sur leur vie quotidienne ?),
 - Motiver les acteurs pédagogiques (Label, projet d'école, Défi 21, etc).
- **Une action à destination du grand public et des acteurs socio professionnels difficile à mesurer... mais à améliorer :**
 - En ciblant les sujets intéressant directement les personnes visées,
 - En intégrant mieux les questions de mixité sociale et de lien social,
 - En axant la démarche autour d'une communication ascendante et descendante,
 - En positionnant Dardilly comme Ville exemplaire pour favoriser l'effet d'entraînement.
- **Une prise en compte variable du DD par les associations :**
 - Elle dépend en grande partie de l'impulsion de la Ville (de nombreux dispositifs ou outils existent),
 - Ce n'est pas le cœur des préoccupations pour la plupart des associations,

- Des pratiques qui restent plutôt centrées sur l'activité spécifique à chaque association plutôt que sur la collectivité ou le territoire ; il n'y a pas de dynamique collective des associations autour du DD.

Pourtant des politiques municipales en direction des associations ont visé à développer la prise en compte du DD par le biais par exemple des modalités de financement, de la mise en œuvre de chartes pour diffuser des messages, de dispositifs permettant d'ouvrir l'accès à la culture ou au sport au plus grand nombre,...

Pour amplifier la prise en compte du DD, il s'agirait donc à l'avenir en particulier :

- De valoriser les pratiques DD des associations afin de créer une émulation,
- D'amplifier la prise en compte de la dimension sociale du DD en révisant les politiques tarifaires municipale set en incitant les associations à en faire de même,
- D'inciter à la coopération dans les activités, les achats, la mutualisation en général.

3. En quoi l'Agenda 21 a permis une meilleure prise en compte du développement durable dans l'action des services municipaux ?

- **Globalement des agents sensibilisés et actifs, même si peu sont proactifs ; le développement durable est un marqueur de l'action municipale même s'il faut :**
 - Eviter de « vivre sur ses acquis » en activant un mouvement permanent autour du DD ; le rôle des correspondants est donc à renforcer pour maintenir cette dynamique,
 - Faciliter la démultiplication des initiatives et des pratiques internes en structurant notamment une politique d'achats orientée clairement vers le DD,
 - Mieux communiquer sur les engagements et les résultats produits.
- **La majorité des services ont une attention particulière sur le développement durable de manière diversifiée :**
 - Mise en œuvre de dispositifs de politique municipale (ex. modalités de financement associatif, politique de logement social (Secteurs de Mixité Sociale),
 - Investissements favorisant notamment les économies d'énergie (bâtiments) ou la diminution des émissions de CO2 (véhicules),
 - Politique d'accessibilité culturelle et sportive,
 - Actions, même si elles restent trop confidentielles ou « symboliques », visant l'achat de produits ou de biens estampillés DD, la mutualisation par exemple par la mise à disposition de matériels DD, la diffusion de « bonnes pratiques » (tri, recyclage, outils tels que chartes, conventions de partenariat,...).

Il reste cependant à :

- Mieux concrétiser l'engagement DD dans une politique d'achats et de marchés prenant en compte les 3 dimensions du développement durable,
- Mieux intégrer la dimension sociale du développement durable en allant plus loin dans certains domaines (ex. logement social, vie associative),
- Faire que les actions de la Ville aient un impact plus fort sur les habitants de la commune en renforçant les actions de sensibilisation et d'éducation, en communiquant différemment et régulièrement notamment sur les résultats.

VIII. REGARD STRATÉGIQUE DU CABINET ARGOS

Notre accompagnement dans le cadre de l'évaluation participative d'une douzaine d'actions inscrites dans l'Agenda 21 de la Ville de Dardilly a permis de mettre en lumière un certain nombre de points de vue pouvant orienter les politiques ou actions à mettre en œuvre par la Ville pour amplifier la prise en compte du développement durable. Par ailleurs, nous proposons ci-dessous une lecture plus globale de la conduite de la politique DD de la Ville.

Le regard que nous portons est fondé à la fois sur le travail que nous avons réalisé avec l'ensemble des participants des groupes participatifs, sur nos observations et également, sur notre connaissance des démarches DD et Agenda 21 menées sur d'autres territoires.

La nécessité de mieux structurer votre démarche au travers d'une stratégie partagée et communiquée

Il nous semble important pour votre collectivité de fixer plus clairement des priorités en termes de développement durable, de les afficher et de les décliner dans un nombre d'actions limitées mais à forte valeur ajoutée. La révision de votre Agenda 21 peut en être l'occasion.

En effet, la Ville conduit aujourd'hui une multitude d'actions, globalement efficaces en termes de développement durable mais il manque LA ligne de conduite à suivre permettant d'optimiser vos actions et les résultats qui en seront la conséquence.

Agents et élus sont aujourd'hui globalement motivés et moteurs pour mener des actions dans leurs domaines d'intervention mais dans chaque groupe de travail le souhait de mener des actions qui entrent dans **un cadre politique communiqué et évaluable** a clairement été soulevé.

Pour ce faire, nous vous invitons à continuer à travailler avec l'ensemble des acteurs de la Ville afin de définir :

- **ce sur quoi vous souhaitez agir en priorité demain** (quels sont les enjeux de la Ville de Dardilly en matière de développement durable, au sens de « qu'est ce qui se joue » sur le territoire de la Ville en terme de DD). Il apparaît ici important de balayer les 3 piliers du développement durable (économie, social et environnement) et de prolonger le travail engagé dans le cadre de l'évaluation en formalisant un processus de gouvernance pour suivre, faire vivre, évaluer régulièrement votre Agenda 21 à venir.
- **comment vous souhaitez mettre en action ces enjeux** c'est-à-dire définir une stratégie structurée autour de 3 ou 4 priorités déclinées en politiques structurantes pour votre action DD pour le territoire de la Ville.
- et ensuite, **identifier un nombre limité d'actions** à mettre en œuvre pour y parvenir par la mise à plat d'un **plan d'actions** et des critères de réussite qui permettront régulièrement de communiquer sur les résultats produits.

Le cadre des Groupes de travail participatifs mis en place pour l'évaluation est propice à ce travail stratégique, prospectif et de suivi. **Le collectif constitué par ces groupes (ouvert à des acteurs du territoire) pourrait devenir une sorte de Conseil Local Développement Durable qui appuie le pilotage de la politique municipale et facilite la diffusion au niveau des acteurs du territoire.** Un appel à candidature pourrait être lancé par la Ville afin d'ouvrir encore ces groupes et cet éventuel Conseil.

A la suite de l'évaluation, ne pas faire ce travail présente le risque de continuer à réaliser des actions qui pourront être, certes, intéressantes et efficaces en soi, mais qui ne dépendent que de la volonté de quelques-uns avec des impacts territoriaux somme toute limités. En vous appuyant sur une telle démarche partagée et validée par les élus et les agents de la Ville, mais aussi des acteurs de la société civile, sur la base de l'évaluation que vous venez de mener, vous donnerez ainsi de la cohérence et de la continuité à votre démarche.

En complément de ce travail de fond, il nous semble également important de veiller à :

- **la définition d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairs** lors de la définition du plan d'actions. Fixer des objectifs à atteindre en amont de la mise en œuvre des actions, avec une échéance précise, **des indicateurs de résultats et d'impacts**, vous permettra de mesurer les progrès réalisés, de motiver les acteurs impliqués (ou ceux à impliquer).
- élaborer **une communication en lien avec ce qui a été réalisé** et qui pourra s'appuyer sur une stratégie clairement définie et sur des résultats mesurés et mesurables. Cette communication/valorisation pourra alors jouer un rôle visant à faire partager, faire adhérer et impulser de nouvelles démarches ou actions.
- **élargir la démarche Agenda 21 de la Ville au territoire de Dardilly** en associant et en impliquant d'autres acteurs locaux (commerçants, entreprises, habitants (à titre individuel), écoles, associations, etc) en fonction des enjeux et priorités que vous vous serez fixés, ceci dans le prolongement du travail engagé dans le cadre de l'évaluation (cf. ci-dessus y compris dans le cadre d'un Conseil Local Développement Durable).